

Dr [.] ,
médecin généraliste conventionné relevant du secteur à honoraires libres (secteur 2)

« *Votre médecin détermine librement ses honoraires. Ils peuvent donc être supérieurs au tarif du remboursement par l'assurance maladie.*

« *Si votre médecin vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, il doit obligatoirement vous en informer.*

« *Dans tous les cas, il doit fixer ses honoraires avec tact et mesure.*

« *Si vous bénéficiez de la couverture maladie universelle complémentaire, votre médecin doit appliquer le tarif de remboursement de l'assurance maladie.+*

	Fourchettes des honoraires pratiqués	Base de remboursement
Consultation	entre 22 " et "	22 Ö
Visite à domicile et majoration de nuit	entre 60,50 Ö et " (entre 20H et 24H / 6H et 8H)	60,50 Ö
	entre 65,50 Ö et " (entre 24H et 6H)	65,50 Ö
Visite et majoration de dimanche et jour férié	entre 44,60 Ö et "	44,60 Ö

Honoraires du médecin de garde		
	Honoraires pratiqués	Base de remboursement
Consultation et majoration de dimanche et jour férié	48,50 Ö	48,50 Ö
Consultation et majoration de nuit	64,50 Ö (entre 20H et 24H / 6H et 8H)	64,50 Ö
	73,50 Ö (entre 24H et 6H)	73,50 Ö
Visite et majoration de dimanche et jour férié	52 Ö	52 Ö
Visite à domicile et majoration de nuit	68 Ö (entre 20H et 24H / 6H et 8H)	68 Ö
	44,60 Ö (entre 24H et 6H)	44,60 Ö

Actes ou prestations les plus couramment pratiqués		
	Fourchettes des honoraires pratiqués	Base de remboursement
exemple 1 : consultation pour nourrisson	entre 27 Ö et "	27 Ö
exemple 2 :		
exemple 3 :		
exemple 4 :		
exemple 5 :		